



***Convention pour l'exploitation
et la gestion du service de transport scolaire
des élèves de maternelle et de primaire
sur la commune de Les Déserts***

Avenant n°1

Version du 19/03/2019

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères à Chambéry, représentée par sa Vice-Présidente, Madame Josiane BEAUD, habilitée à la signature du présent avenant par décision n°.....

et

La commune de Les Déserts, représentée par son maire ou son représentant dûment habilité à la signature de la présente par délibération n° en date du devenue exécutoire le

Il est convenu ce qui suit

Article 1 – Objet de l'avenant

La convention signée en juillet 2015, entre Grand Chambéry et la commune de Les Déserts, portant sur les modalités de gestion et d'exploitation du service de transport scolaires des élèves de maternelle et de primaire sur la commune de Les Déserts, arrivera à échéance le 31 août 2019.

Il est donc proposé de la prolonger d'un an soit jusqu'au 31 août 2020 et ce dans les mêmes conditions contractuelles.

La mise en application du présent avenant n° 1 sera effective à partir du 31 août 2019.

Les autres clauses de la convention initiale demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait en quatre exemplaires,

A Chambéry, le.....

La Vice-Présidente en charge de la
Multimodalité, des Transports, des
Déplacements et du
Schéma de Déplacements
Grand Chambéry

Le Maire
commune de Les Déserts

Josiane BEAUD

Michel ANDRÉ